

1992. Toutefois, la signature de l'accord de paix, au début du mois d'octobre, a permis à l'aide humanitaire, rendue nécessaire par la situation d'urgence généralisée, d'atteindre plus facilement la population touchée.

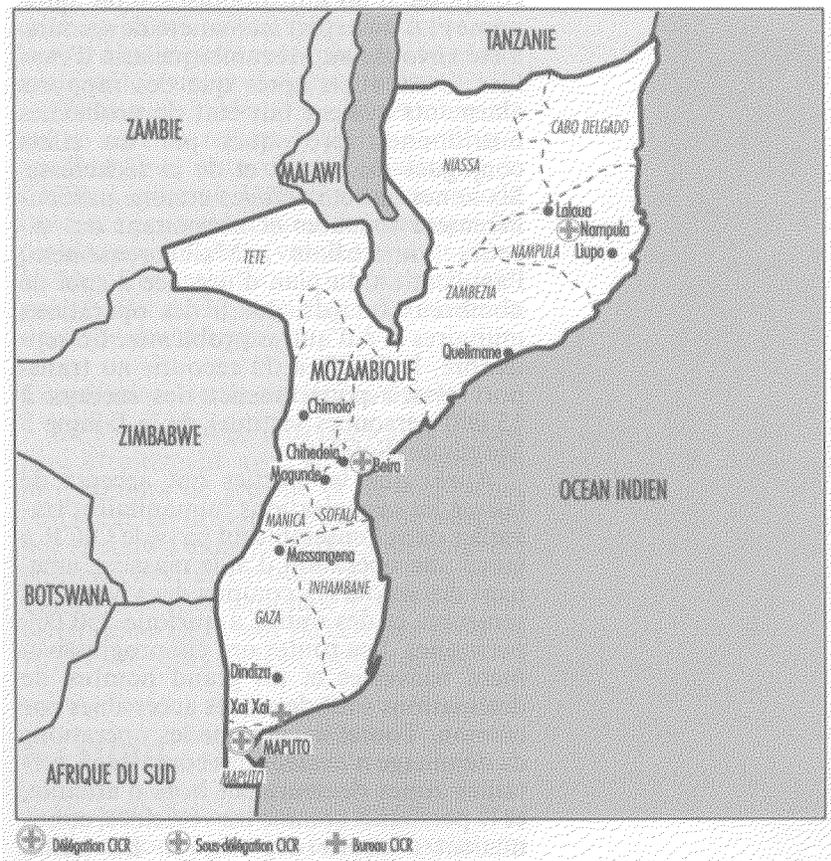
Pendant les premiers mois de l'année, et malgré les garanties, réitérées tant par le gouvernement mozambicain que par la RENAMO, les axes routiers de nombreuses régions sont restés bloqués, ou d'accès irrégulier. Le 12 mars, le CICR a soumis au gouvernement et à la RENAMO un mémorandum leur rappelant leurs obligations à l'égard de la population civile. En mai, un progrès important a été accompli: un convoi routier du CICR a pour la première fois pu traverser les lignes pour apporter des secours à des villages isolés par les combats dans la province de Sofala, durement frappée par la sécheresse.

Des représentants du CICR se sont rendus à plusieurs reprises à Rome, où se déroulaient les pourparlers de paix, afin de discuter de questions humanitaires avec le gouvernement et avec la RENAMO. Le délégué général s'est rendu à Maputo en mai pour débattre sur place des mêmes questions avec les autorités et avec des dirigeants de la RENAMO. Le 16 juillet, les parties ont signé une déclaration de principe concernant l'assistance humanitaire et ont accepté la création d'une commission spéciale chargée de la coordination des secours. Le lendemain, le directeur des Opérations, le délégué général et le chef de la division des Secours ont rencontré le dirigeant de la RENAMO, Afonso Dhlakama, à Genève, pour aborder les questions pratiques. Néanmoins, le plan d'action d'urgence du CICR n'a pu être appliqué que partiellement, en raison d'objections soulevées par les parties au sujet du libre usage des routes.

À la fin du mois de septembre, les parties ont accepté d'ouvrir toutes les routes aux convois humanitaires, permettant ainsi au CICR de lancer une opération de

secours de grande envergure par voie de terre. Les Nations Unies, qui à l'instar du CICR sont membre à part entière de la commission humanitaire, ont progressivement mis en œuvre un programme d'assistance dans des zones à forte densité de population, tandis que le CICR concentrait ses efforts sur les régions isolées.

Conformément aux termes de l'accord de paix, le gouvernement italien a organisé à Rome, les 15 et 16 décembre, une conférence des organisations et pays donateurs. Dans son allocution liminaire, le CICR, invité en qualité d'observateur, a appelé la communauté internationale à un effort concerté pour appuyer le processus de paix, et souligné que l'aide était désespère-



ment nécessaire dans la quasi-totalité du pays pour atteindre la paix et la stabilité.

Activités en faveur de la population civile

La situation de la population civile affectée par le conflit, ainsi que la grave sécheresse, ont été des sujets de grande préoccupation pour le CICR, jusqu'au moment où les parties ont accepté d'accorder le libre accès à toutes les régions pour l'assistance humanitaire (dès la fin du mois de septembre). Avant cette date, les délégués du CICR avaient pu aider des civils au seuil de la famine dans des zones comme Magunde, Dindiza, Chihedeia et Liupo, mais sans suivi régulier.

Au mois de juin, une équipe du CICR composée d'un nutritionniste, d'un agronome et d'un expert en matière de secours, a été envoyée au Mozambique afin d'évaluer la situation après que des rapports alarmants avaient fait état de problèmes nutritionnels provoqués par les effets conjugués du conflit et de la sécheresse. Six zones ont été définies comme particulièrement touchées et nécessitant des secours immédiats. Malheureusement, l'application du plan d'urgence a subi de nombreux retards, dus à des opérations militaires et à d'autres problèmes. En septembre, le CICR a dû recourir au transport aérien pour amener des secours à 15 000 personnes victimes de la famine à Magunde (Sofala).

Après que les parties ont accepté de laisser les organisations humanitaires travailler dans l'ensemble du pays, le CICR a lancé une opération d'aide massive, amenant des secours, y compris des vivres, des semences et des outils, à quelque 350 000 personnes. Les routes ont été progressivement rouvertes et un grand nombre de destinations sont devenues accessibles par camion. Toutefois, comme les opérations de déminage n'avaient pas commencé, certaines zones demeuraient hors d'atteinte, et le personnel comme les véhicules, continuaient à courir des risques. En outre,

bien que le conflit fût officiellement terminé, des incidents isolés ont continué de se produire. En 1992, le CICR a distribué au total environ 7 000 tonnes de secours (contre 1 200 en 1991).

Activités médicales

Le CICR a poursuivi en 1992 ses programmes d'assistance médicale dans les zones contrôlées par le gouvernement, mais les priorités ont été redéfinies au mois de mars, lorsqu'une équipe médicale supplémentaire a entamé un programme, destiné à remettre en état des établissements sanitaires locaux détruits par le conflit et à former du personnel mozambicain. Entre mars et juin, l'équipe a été basée à Massangena (province de Gaza), pour ensuite se déplacer à Lalaua (province de Nampula).

Dans les zones tenues par la RENAMO, le programme du CICR, lancé en 1991, visant à mettre en place des infrastructures médicales de base, s'est révélé être un succès, et le personnel local a pu bénéficier de la formation dispensée. Un réseau de centres pouvant servir d'appui aux 50 postes de santé locaux supervisés par le CICR a été établi. Dès le mois de mai, des programmes de vaccination ont été lancés dans la province de Sofala à l'intention de quelque 7 000 enfants de moins de cinq ans et femmes en âge de procréer. Il était prévu d'étendre ces programmes à d'autres provinces en 1993.

En novembre, un coordinateur du CICR en matière d'orthopédie s'est rendu au Mozambique pour évaluer le travail accompli dans les quatre ateliers orthopédiques (Beira, Maputo, Quelimane et Nampula). Les volumes de production étaient bons, puisqu'à la fin de l'année 1 027 prothèses avaient été fabriquées et 436 nouveaux patients équipés de membres artificiels. Les 20 techniciens mozambicains formés par le CICR devaient achever leur formation au début de 1993.

En outre, le CICR a fourni au ministère de la Santé ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux une aide pour remettre en état des puits, construire des latrines et mener une campagne de sensibilisation à l'hygiène. Les équipes d'assainissement du CICR ont également creusé et restauré des puits pour fournir de l'eau potable aux communautés vivant dans des zones isolées.

Activités en faveur des détenus

Comme les années précédentes, le CICR a effectué des visites aux personnes détenues dans les établissements dépendant du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur.

Cinquante-trois visites complètes ont été effectuées dans 27 lieux de détention hébergeant 362 détenus; 154 personnes ont été vues pour la première fois en 1992. Des articles personnels (tels que vêtements, couvertures et articles d'hygiène) ont été distribués dans les prisons visitées, et un ingénieur sanitaire du CICR a amélioré l'adduction d'eau et les installations sanitaires.

Conformément à l'accord de paix, le parlement mozambicain a décrété l'amnistie des détenus de sécurité. A la fin de l'année, 400 d'entre eux avaient été libérés, en présence de délégués du CICR chargés de superviser leur libération. Le CICR a assuré le retour des détenus libérés dans leurs foyers et leur a fourni une assistance de base. Le 31 décembre, le CICR s'est entretenu avec le procureur général au sujet des détenus qui n'avaient pas bénéficié de l'amnistie.

Après une réunion avec le ministre de la Défense, le lieutenant-colonel Alberto Chipande, le 30 janvier 1992, les délégués du CICR avaient obtenu l'accès à des listes de personnes détenues à titre temporaire par les services de contre-espionnage mozambicains. Dès février, le CICR a entrepris des visites dans des casernes de province où des personnes étaient détenues à ce titre, pour y consulter les registres à des fins de protection.

Le CICR n'a reçu aucune information au sujet de personnes détenues par la RENAMO.

Agence de recherches

Le réseau de recherches de personnes et d'échange de messages, créé en 1991, a traité 16 183 messages en 1992.

Dès le mois de mai, les délégués qui ont rencontré des représentants de la RENAMO sur le terrain, ont pu leur remettre des listes et recevoir des réponses aux demandes de recherches. Vers la fin de l'année, les délégués se sont attelés à la tâche difficile consistant à retrouver les parents des enfants séparés de leur famille par le conflit. La RENAMO a transmis au CICR les noms de plusieurs centaines d'enfants dans cette situation, vivant dans des zones isolées, et à la fin de l'année, plus de 150 jeunes avaient été réunis avec leurs proches.

En ce qui concerne les Mozambicains qui se sont vu refuser le statut de réfugié au Zimbabwe pour raisons de sécurité, le CICR a effectué plusieurs missions à la frontière pour enregistrer et interroger les personnes refoulées (voir aussi sous *Zimbabwe*). Ces activités ont permis aux délégués basés au Mozambique de suivre la situation des réfugiés.

Coopération avec la Société nationale

La Croix-Rouge mozambicaine a coopéré étroitement avec le CICR dans les programmes de secours et de recherches en faveur de la population civile affectée par le conflit dans les zones sous contrôle gouvernemental. En outre, avec l'appui du CICR, la Société nationale a poursuivi son programme en faveur de certains groupes vulnérables (cas sociaux, notamment)

NAMIBIE

En 1992, les activités du CICR en Namibie se sont orientées presque exclusive-

ment sur la recherche de personnes disparues. La délégation a été fermée à la fin du mois de juin, seul le bureau de l'Agence de recherches restant ouvert à Windhoek, sous la responsabilité de la délégation régionale de Harare.

En novembre 1990, l'Assemblée nationale namibienne avait approuvé une motion demandant l'aide du CICR pour retrouver des personnes disparues au cours de la guerre d'indépendance.

Au mois de juin 1991, les procédures de travail du CICR avaient été acceptées, et le gouvernement namibien s'était engagé à obtenir la coopération des gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana et de la Zambie. En décembre 1991, le CICR avait remis une première liste de 100 cas à l'officier de liaison nommé par la SWAPO¹³, et en janvier 1992 le CICR a présenté son premier rapport trimestriel sur les progrès accomplis dans la recherche de personnes disparues.

En avril, le CICR a lancé un appel public, invitant toutes les familles souhaitant retrouver des parents disparus à prendre contact avec sa délégation. En l'espace de trois mois, 1 730 demandes de recherches ont été réunies par le CICR, tant à Windhoek qu'à l'extérieur de la capitale. Le 27 novembre, le délégué régional s'est rendu en Namibie pour faire rapport au premier ministre, Hage Geingob, et pour informer les autorités que le CICR jugeait son rôle d'intermédiaire entre les familles des disparus et les parties concernées comme terminé, toutes les personnes souhaitant retrouver un disparu ayant eu le temps de s'annoncer.

Au total, le CICR a reçu 2 184 demandes de recherches, dont 34 concernaient l'ancienne administration sud-africaine en Namibie, et le reste la SWAPO. A la fin de l'année, la SWAPO avait remis 306 réponses à transmettre aux familles. Il a été décidé que dès 1993, les parties feraient parvenir directement toute information nouvelle aux personnes ayant formulé

la demande. Le CICR envisageait de présenter en avril 1993 un rapport final résumant l'ensemble du processus au premier ministre namibien.

AFRIQUE DU SUD

Alors que le gouvernement sud-africain poursuivait son programme de réforme politique, et que l'apartheid était officiellement abandonné, la violence a continué à ravager les «townships». La tension a été particulièrement vive entre les personnes associées à divers mouvements politiques, en particulier l'ANC¹⁴ et l'Inkatha, mais également entre les forces de sécurité et les sympathisants d'autres partis politiques et entre les diverses communautés.

Malgré la formation de comités locaux de règlement des différends à l'échelon régional et local, la violence à caractère politique a continué de faire de nombreuses victimes. C'est en juin et en septembre que la situation a été la plus tendue : quelque 70 personnes ont perdu la vie au cours de ces deux mois, rien qu'à Boipatong et Bisho. Au cours du premier semestre, plus de 1 800 personnes sont mortes victimes d'actes de violence intercommunautaire et de la répression, dont 90% dans les régions du Natal et du Reef. Dans un tel contexte, la tâche du CICR a consisté à apporter protection et assistance aux victimes des troubles.

En ce qui concerne les personnes détenues pour raisons de sécurité et en rapport avec les troubles, un grand pas en avant a été accompli lorsque le gouvernement sud-africain a accordé au CICR l'accès aux prisonniers jugés et aux personnes placées en détention préventive. L'accord a été signé le 8 juillet par le ministère du

¹³ South West Africa People's Organization

¹⁴ African National Congress

Service correctionnel et le CICR. Le 2 octobre, le ministère de la Loi et de l'Ordre et la police sud-africaine ont à leur tour accordé au CICR l'autorisation d'effectuer des visites sans préavis dans les postes de police.

Le CICR a poursuivi ses négociations avec l'ANC afin de pouvoir visiter les personnes détenues par le mouvement. Bien que l'ANC ait déclaré le 10 juin que le CICR pouvait visiter les camps placés sous son contrôle en dehors du pays, les délégués n'ont pas pu procéder à ces visites, l'ANC ayant annoncé par la suite que toutes les personnes détenues avaient été relâchées.

Activités en faveur des détenus

Le 17 février, le directeur adjoint des Opérations s'est rendu à Pretoria, où il a été reçu par le ministre de la Loi et de l'Ordre, Hernus Kriel, qui l'a informé que les autorités sud-africaines accorderaient au CICR l'accès sans restriction aux détenus de sécurité et aux personnes détenues en rapport avec les troubles, y compris les détenus condamnés en vertu de la section 29 de l'«*Internal Security Act*», dans des postes de police du pays entier.

Les visites aux postes de police ont finalement commencé le 22 octobre, et à la fin de l'année le CICR avait visité 51 d'entre eux, dont certains à plusieurs reprises, dans diverses parties du pays. En novembre et en décembre, les délégués ont discuté des premières observations du CICR avec les autorités détentrices.

Auparavant, et en application de l'accord signé avec le ministère du Service correctionnel le 8 juillet, le CICR avait commencé à visiter les prisons sud-africaines. Après trois visites à Port Elizabeth, le CICR a décidé de retarder le programme jusqu'au début de 1993, les autorités ayant pris la décision de libérer les personnes détenues pour des raisons de sécurité ou pour des actes liés aux troubles. Le 28 septembre, 148 d'entre elles ont en effet été libérées, puis, 42 autres en novembre.

Les délégués ont continué à effectuer des visites dans les postes de police et les prisons au Bophuthatswana et au Kwa-zulu, sur la base des autorisations données en 1991, et ont dûment présenté leurs conclusions. Le 24 février, le ministère de la Police du Transkei a accordé au CICR l'autorisation de visiter les détenus de sécurité. Toutefois, dans la pratique, les visites n'ont pu réellement commencer qu'à partir du 3 juillet. Une autorisation similaire a été accordée par les autorités du Ciskei le 18 mars. Au total, le CICR a effectué 175 visites dans 77 postes de police et huit prisons dans les «homelands».

Activités en faveur de la population civile et des réfugiés

Le CICR a continué en 1992 de fournir une assistance aux victimes de la violence (personnes déplacées, familles dont le soutien a été tué ou emprisonné, personnes ayant perdu leur logis, etc.) Cette aide, touchant essentiellement les régions du Natal et du Reef, a été menée conjointement avec la Croix-Rouge sud-africaine, le CICR n'intervenant seul que dans les régions où la Société nationale n'était pas opérationnelle. Des articles de secours, sous forme de colis de vivres, couvertures et autres biens de première nécessité, ont été distribués dans ce cadre à environ 38 000 personnes; les familles des victimes ont également bénéficié d'une aide pour couvrir les frais funéraires. La Croix-Rouge sud-africaine et le CICR ont par ailleurs organisé des cours de premiers secours dans les «townships».

En outre, le CICR a distribué des bons de transport aux familles souhaitant rendre visite à des parents emprisonnés, et les personnes libérées ont reçu une aide financière à titre d'aide à la réinsertion. Le 17 juin, 49 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées dans le «township» de Boipatong. Le CICR et la Croix-Rouge locale ont apporté une assistance

immédiate aux victimes. En septembre, après les incidents meurtriers de Bisho, les opérations de secours ont été élargies à la région de Eastern Cape/Border/Ciskei. Les équipes de secours d'urgence de la Croix-Rouge sont venues en aide aux blessés. Lors de la cérémonie funéraire des victimes, le personnel de la Croix-Rouge a installé des postes de premiers secours qui ont soigné quelque 700 personnes souffrant de blessures mineures. Cette mesure s'inscrivait dans la politique du CICR et de la Société nationale, consistant à renforcer la présence de la Croix-Rouge en matière de premiers secours lors d'événements risquant de déboucher sur des épisodes violents.

L'ANC a fait don d'une somme d'argent considérable au CICR pour ses activités d'aide aux victimes, et le gouvernement sud-africain a donné plusieurs millions de rand à la Société nationale pour son assistance aux communautés affectées par la violence et la sécheresse.

Le CICR a aussi continué de venir en aide aux réfugiés mozambicains fuyant le conflit dans leur pays et entrant en Afrique du Sud par les «homelands» du Gazankulu et du Kangwane. Ils ont reçu des secours matériels (couvertures, savon et batteries de cuisine) durant les trois premiers mois suivant leur arrivée. Après la signature de l'accord de paix au Mozambique, le nombre de nouveaux réfugiés passant la frontière a fortement baissé en octobre et en novembre, alors que jusque-là, ils étaient en moyenne environ 2 200 par mois.

Au total, l'assistance alimentaire et matérielle du CICR remise aux victimes sud-africaines de la violence et aux réfugiés mozambicains a atteint 373 tonnes.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR en Afrique du Sud a essentiellement travaillé au rétablissement des liens familiaux entre les réfugiés mozambicains et leurs familles

restées au Mozambique. En 1992, 1 286 messages ont été échangés.

Coopération avec la Société nationale

Outre la coopération avec la Croix-Rouge sud-africaine en matière d'assistance aux victimes de la violence, le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont continué à jouer un rôle actif dans la restructuration de la Société nationale. Ces efforts ont conduit, le 28 septembre, à l'adoption d'une nouvelle constitution et à l'élection d'un nouveau comité exécutif national, ouvrant la voie à des réformes fondamentales que le CICR aidera à mettre en œuvre.

Diffusion

Une bande dessinée sur les principes humanitaires de base et les activités de la Croix-Rouge a été réalisée en afrikaans, anglais, xhosa, zoulou et sotho, afin d'encourager la tolérance et les relations pacifiques entre les diverses communautés. Préparée de concert avec la Croix-Rouge sud-africaine, elle a été tirée à 100 000 exemplaires environ.

HARARE

Délégation régionale

(Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie [dès le 1^{er} juillet], Swaziland, Zambie, Zimbabwe)

Outre les visites dans les prisons au Malawi, la délégation régionale s'est concentrée sur les problèmes concernant les réfugiés mozambicains qui avaient cherché refuge au Zimbabwe, en Zambie, au Malawi et au Swaziland. Les activités de recherches et d'échange de messages, en particulier, ont représenté un travail considérable pour les délégués du CICR, comme pour les Sociétés nationales des

pays concernés. Au seul Malawi, il s'est agi de permettre à plus d'un million de réfugiés de tenter de retrouver des parents disparus et, pour ceux dont on savait où ils se trouvaient, de maintenir le contact. Au total, près de 17 000 messages concernant les réfugiés mozambicains ont été traités dans les pays couverts par la délégation régionale. Les salaires du personnel de l'Agence de la Société nationale employé pour ce programme ont été payés par le CICR.

Après la signature de l'accord de paix par les autorités mozambicaines et la RENAMO, l'afflux de réfugiés s'est considérablement ralenti, cessant même totalement dans certaines régions.

La délégation régionale de Harare a repris la responsabilité des activités du CICR en Namibie dès le 1er juillet, au moment de la fermeture de la délégation à Windhoek (voir aussi sous *Namibie*).

Dans le courant de l'année, le délégué du CICR spécialisé dans la préparation aux situations d'urgence s'est rendu au Lesotho, au Botswana et en Zambie pour améliorer la capacité d'intervention des Sociétés nationales en cas de catastrophe.

La délégation régionale a organisé plusieurs séances de diffusion dans des écoles et des centres de formation militaires au Zimbabwe, au Swaziland, au Malawi, en Zambie et au Botswana. Les délégués ont également participé à un séminaire sur le droit international humanitaire, les droits de l'homme et la paix, organisé à l'intention de hauts fonctionnaires et de représentants des forces armées au Lesotho. La manifestation a été ouverte par le roi du Lesotho et présidée par la Croix-Rouge du Lesotho.

L'Institut Henry-Dunant a organisé un atelier international destiné aux cadres des services pénitentiaires à Harare.

MALAWI

Au mois de mai, un développement positif s'est produit au Malawi. avec l'accord

conclu entre le gouvernement et le CICR, autorisant les délégués à effectuer des visites dans les prisons du pays, pour la première fois depuis 1969. Une équipe du CICR a entamé celles-ci le 3 août et, à la fin de l'année, elle avait enregistré 315 prisonniers détenus pour raisons de sécurité ou en relation avec des faits survenus pendant des troubles. A la fin du mois de septembre, les délégués ont eu de premiers entretiens avec les autorités du Malawi au sujet des conditions régnant dans les prisons qu'ils avaient visitées. Dix-huit des 27 prisons du pays avaient été visitées à la fin de l'année, et des visites de suivi avaient été effectuées dans la majorité d'entre elles.

Vers la fin de 1992, le CICR a entamé un programme d'assistance limité dans les prisons (articles d'hygiène, couvertures, articles de loisirs, trousse de premiers secours, etc.) L'institution prévoyait d'envoyer un spécialiste des questions d'assainissement d'eau pour évaluer les besoins et concevoir des moyens d'améliorer la situation.

ZAMBIE

Le nombre de personnes cherchant à échapper aux combats au Mozambique et à trouver refuge en Zambie a connu une forte augmentation en juillet, pour décroître au cours des mois suivants. La Zambie a également accordé l'asile à des réfugiés d'Angola qui, à l'instar des Mozambicains, ont eu tendance à s'installer dans des villages et des villes plutôt que dans des camps. Le CICR et la Société nationale ont continué de fournir une assistance et des services de recherches aux réfugiés.

En outre, la Croix-Rouge zambienne et le CICR ont aidé des Zambiens qui avaient fui des régions isolées du Mozambique à se réinstaller dans leur pays d'origine.

Le délégué régional s'est rendu à Lusaka en mars et s'est entretenu avec les ministres des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur. Il a été question, entre autres, de l'adhésion aux Protocoles additionnels.

ZIMBABWE

A la suite d'une demande, formulée en février 1991 par le gouvernement de Harare, le CICR et la Croix-Rouge du Zimbabwe ont continué de suivre la situation des réfugiés mozambicains nouvellement arrivés sur la frontière, de les enregistrer et leur fournir des vivres. A la fin de l'année, on comptait environ 130 000 réfugiés mozambicains au Zimbabwe. En 1992, le CICR a monté des hôpitaux sous tente et construit des fosses d'aisance dans les centres de transit situés sur la frontière. Comme les années précédentes, les délégués ont organisé le transport des réfugiés des postes de police et des camps militaires de la frontière vers des zones d'installation administrées par le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Dans celles-ci, la Société nationale a mis sur pied, avec l'aide du CICR, cinq bureaux de recherches.

Enfin, le CICR a été autorisé à s'entretenir avec les demandeurs d'asile refoulés vers le Mozambique pour raisons de sécurité. La délégation de Maputo a été informée de ces cas et s'est efforcée de maintenir le contact avec ces personnes.

*
* *

BURUNDI

Au mois de mars, une nouvelle constitution, introduisant le pluralisme politique, a été adoptée. La tension politique dans le pays n'est cependant pas retombée tout de suite.

Les activités du CICR au Burundi ont été effectuées par une petite équipe basée à Bujumbura, avec un appui occasionnel des délégations voisines ou du siège. Il s'est agi avant tout de visites aux détenus de sécurité et de soutien à la Société nationale, afin d'améliorer sa capacité à réagir aux situations d'urgence.

Le 17 janvier, puis une nouvelle fois un mois plus tard, des représentants du CICR ont été reçus par le premier ministre, Adrien Sibomana. Les discussions ont porté notamment sur l'adhésion aux Protocoles additionnels; à la fin de l'année, le processus de ratification était en cours. Des réunions ont également eu lieu à ce sujet avec le ministre des Affaires étrangères, et avec les ministres de la Justice, de la Santé et de l'Intérieur, sur des questions relatives à la détention.

Les visites régulières de lieux de détention placés sous la responsabilité du ministère de la Justice, de la brigade de enquêtes spéciales et des forces de police, se sont poursuivies. En janvier, les délégués ont été autorisés pour la première fois à visiter les prisons de sécurité de l'Etat. Trois visites générales à l'ensemble des lieux de détention ont été effectuées en mai, juillet et novembre, et les autorités ont été dûment informées des conclusions du CICR, en particulier à l'égard des conditions de vie des détenus. Au total, les délégués ont rencontré 1 075 détenus de sécurité. Le CICR a amélioré l'adduction d'eau et les systèmes d'assainissement dans plusieurs lieux de détention, et deux puits ont été forés à la prison de Rumonge.

Après la tentative de coup d'Etat du 3 mars, le CICR a visité 166 membres des forces armées et quatre civils, arrêtés en relation avec ces événements. Un mois plus tard, lorsque des affrontements ont opposé l'armée à des unités de l'opposition, près de Cibikote, les délégués ont visité une trentaine de personnes retenues dans deux lieux de détention locaux.

En janvier, le CICR a participé au rapatriement de quelque 230 Rwandais qui avaient cherché refuge à leur ambassade à Bujumbura. Les délégués les ont enregistrés au Burundi, et ont vérifié leur identité lors de leur arrivée au Rwanda. Afin d'aider la Société nationale à renforcer sa capacité opérationnelle, deux cours de premiers secours ont été organisés en mars.